



**SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2021-116

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2021

# Sommaire

## **Direction des services départementaux de l'Education nationale / Secrétariat Général**

71-2021-07-08-00005 - Arrêté subdélégation DASEN SDJES 12 07 2021 (2 pages)

Page 3

## **service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire /**

71-2021-07-20-00003 - Détachement colonel Emmanuel VIDAL (2 pages)

Page 6

Direction des services départementaux de  
l'Education nationale

71-2021-07-08-00005



**RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Arrêté n°2021-..... portant subdélégation de signature de M. Fabien BEN, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône et Loire**

L'Inspecteur d'académie, M. Fabien BEN, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône et Loire,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R. 222-17 et R. 222-17-1, le code du sport et le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU le Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-François CHANET, Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté ;

VU le décret du 24 juillet 2019 nommant Mme Nathalie ALBERT-MORETTI, Rectrice de l'académie de Dijon ;

VU l'arrêté du 22 août 2014 nommant M. Fabien BEN, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône et Loire,

VU l'arrêté 2021-001 donnant délégation à Mme Nathalie ALBERT-MORETTI, Rectrice de l'académie de Dijon

VU l'arrêté 2021-006 donnant délégation à M. Fabien BEN, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Saône et Loire,

## ARRETE

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Faustine VASSEUR, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à l'effet de signer, d'une manière permanente, les arrêtés, conventions, actes, documents et correspondances à caractère administratifs relevant de son domaine de compétences et notamment :

#### En matière de formation, certification et emploi :

- Certification et délivrance du BAFA
- Organisation des jurys BAFA

#### En matière de jeunesse et d'éducation populaire

- Organisation du service national universel
- Agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire du ressort du département
- Agréments des postes FONJEP du ressort du département

En cas d'absence de Mme Colette JEHANNO, secrétaire générale de la DSDEN ou de Mme Faustine VASSEUR, délégation est donnée à :

- Monsieur Luc GRENIER, professeur de sport.

### Article 2 :

#### Sont exclus de la délégation donnée à l'article 1, les actes et documents suivants :


- la signature des conventions liant l'Etat à la région, aux départements et à leurs établissements publics ;
- les correspondances, décisions adressées au Président de la République, au premier ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, à la Présidente du Conseil régional et aux présidents des Conseils départementaux ; aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics
- les actes réglementaires et autres arrêtés de portée générale ;
- les requêtes, mémoires et autres correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Etat ;
- la constitution de commissions, de comités du niveau régional.

### Article 3 :

La secrétaire générale de la DSDEN est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Saône et Loire.

Fait à Mâcon, le 08/07/2021

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique  
des services de l'éducation  
nationale de Saône et Loire,



service départemental d'incendie et de secours  
de Saône-et-Loire

71-2021-07-20-00003

## ARRETE N° 2021-1031

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAONE-ET-LOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté portant inscription sur une liste d'aptitude aux emplois de colonel de sapeurs-pompiers professionnels prévue à l'article 8 du décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 ;

Vu l'avis de vacance d'emploi de directeur départemental adjoint de service d'incendie et de secours de Saône-et-Loire en date du 2 avril 2021 ;

Vu la candidature de l'intéressé ;

Vu l'accord du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie plaçant Monsieur Emmanuel VIDAL en position de détachement dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels pour effectuer son stage en date du 1<sup>er</sup> août 2021 ;

Sur proposition du préfet de Saône-et-Loire.

### ARRÊTENT

**Article 1** – Monsieur Emmanuel VIDAL, commandant de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie, est nommé colonel stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels par voie de détachement, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, pour une durée de six mois.

Pendant la durée de son stage, l'intéressé fera fonction de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire.

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3** – Le préfet de Saône-et-Loire et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le

**20 JUIL. 2021**

Pour le ministre et par délégation

Le président du conseil d'administration  
du service d'incendie et de secours de Saône-et-  
Loire

La Sous-Directrice de la Doctrine  
et des Ressources Humaines

**Isabelle MERIGNANT**

  
**André ACCARY**



Notifié le :

A

Signature :